

Projet de restructuration du Boulevard Diderot - Bilan de la concertation préalable

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, le Conseil Municipal a engagé la concertation préalable du projet de restructuration du boulevard Diderot et en a approuvé les modalités.

Ce projet, élaboré en cohérence avec le projet de TCSP conduit par l'Agglomération du Grand Besançon, vise à permettre la restructuration du Boulevard Diderot pour dédier l'avenue Fontaine Argent au projet de tramway. La restructuration englobe des travaux de voirie et d'assainissement.

Cette étape de concertation préalable précède l'engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire visant le cas échéant l'expropriation des terrains situés dans l'emprise de l'élargissement du Boulevard.

Le Conseil Municipal a validé les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du public d'un registre et d'un dossier en Mairie du lundi 15 juin au vendredi 3 juillet 2009 à la Direction Urbanisme et Habitat,
- présence d'un correspondant chargé des projets urbains au sein de la Direction Urbanisme et Habitat chargé de renseigner la population,
- organisation d'une réunion publique,
- organisation d'une rencontre avec les Conseils Consultatifs d'Habitants des quartiers immédiatement concernés par les aménagements,
- publication le cas échéant d'articles dans les médias locaux.

La concertation préalable a été organisée conformément aux modalités décrites ci-dessus :

1. Mise à disposition d'un registre

Le registre et le dossier de concertation présentant les éléments majeurs du projet de restructuration du Boulevard Diderot ont été déposés en Mairie à la Direction Urbanisme et Habitat aux jours et heures habituels d'ouverture.

La fréquentation peut être considérée comme satisfaisante. Une vingtaine de personnes se sont déplacées. Six personnes ont formulé des commentaires écrits : il s'agit de riverains du boulevard Diderot, dont 5 sont directement concernés par les emprises nécessaires à l'élargissement.

Les observations dénotent une inquiétude relative à l'impact du projet sur les propriétés privées et notamment sur le fonctionnement des activités existantes. Deux commentaires particuliers peuvent être mentionnés. L'un porte sur les craintes du groupe scolaire St-Joseph quant au devenir de ses ateliers professionnels, l'autre sur l'inconfort liée au partage d'une propriété à usage professionnel (paysagiste) scindée en deux par le prolongement du boulevard.

Une observation concerne la pertinence du tracé de la rue Jean Mermoz et notamment l'entrée sortie sur le boulevard.

Les remarques formulées montrent une attente forte en termes de propositions de la part de la Ville pour limiter les nuisances induites par le projet et garantir le maintien des activités existantes. De même, les riverains espèrent des compensations financières à la hauteur des troubles subis.

2. Accueil du public en Mairie

Les publications et réunions publiques ont conduit une vingtaine de personnes à se rendre en Mairie pour consulter le dossier. Elles ont pu notamment s'entretenir avec le personnel en charge des questions foncières. Outre les précisions données sur plan, six rendez-vous sur place ont été programmés.

3. Réunion publique et rencontre avec les conseils consultatifs de quartier

Au total, un public d'environ 180 personnes a assisté aux deux réunions organisées le 12 juin 2009 (Conseils Consultatifs d'Habitants : Palente/Orchamps/Combe Saragosse/Vaïtes ; Chaprais/Cras ; Bregille/Prés de Vaux ; Clairs-Soleils/Vareilles) et le 24 juin 2009 (réunion publique). Pour la réunion publique la Ville a effectué la distribution d'annonces relative à cette rencontre par boitage aux riverains directement concernés.

Les réunions ont été animées par les élus en charge des dossiers dans les domaines des transports, de la voirie et de l'assainissement à la CAGB et à la Ville.

Les questions ont porté sur :

- l'organisation de la circulation :

Les remarques récurrentes concernent la circulation des poids lourds en transit. Il a été rappelé que l'itinéraire poids lourds sera la voie des Mercureaux dès la fin 2010 et que le boulevard Diderot sera alors interdit à ce type de véhicules. La destination de ce boulevard n'est plus de constituer un contournement Est comme prévu initialement au POS mais de devenir une voie de desserte inter quartiers.

Il a été précisé que la fermeture de la rue Fontaine Argent au trafic de transit provoquera une augmentation de la fréquentation du Boulevard Diderot qui passera de l'ordre de 10 000 véhicules jour actuellement à 15 000 (estimations).

La circulation annoncée du TCSP Avenue Fontaine Argent n'est pas encore perçue comme une amélioration de l'offre de desserte par l'ensemble des riverains.

Quelques inquiétudes ont été exprimées sur la sécurité pour l'accès aux propriétés privées et aux rues perpendiculaires. Il a été rappelé que le boulevard Diderot à double sens fonctionnera comme la majorité des rues de Besançon, avec possibilité de tourner à gauche pour accéder aux rues et aux entrées de garage.

- les aménagements cyclables :

Le boulevard Diderot sera aménagé de façon à prendre en compte les cycles (bandes cyclables sur chaussées). Pour répondre aux questions liées à la sécurité des cyclistes, il a été précisé que les retours d'expérience en la matière préconisent la circulation sur chaussée plutôt que sur une voie annexe, les dangers d'insertion des cyclistes au droit des carrefours étant réduits. Il est rappelé néanmoins que l'axe de transit à privilégier par les cycles sera l'avenue Fontaine Argent, sur laquelle ne seront présents que le TCSP et les riverains.

- le stationnement :

Quelques craintes ont été exprimées au sujet de la diminution de l'offre de stationnement. Il est rappelé que le stationnement a été pris en compte dans les documents d'urbanisme lors de l'approbation du PLU sous forme de servitudes attachées à de futures opérations d'urbanisme. D'autre part, les zones de sur-largeur en bord de voirie du boulevard feront l'objet d'aménagements avec insertion de stationnement.

- les acquisitions foncières :

Les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement du boulevard Diderot correspondent à l'emprise de l'emplacement réservé inscrit au PLU. Seules deux sur-largeurs seront nécessaires.

Il a été rappelé la volonté de la Ville de privilégier les négociations amiables.

- l'assainissement :

L'importance des terrassements à réaliser pour construire les équipements d'assainissement nécessaires (bassin + collecteurs) a suscité des interrogations en termes de délai de travaux annoncé globalement à 18 mois (assainissement + voirie) hors fouilles archéologiques.

L'organisation du chantier et l'allongement éventuel des délais suite à d'éventuelles découvertes archéologiques inquiètent les riverains. Il est en effet fort probable que des découvertes archéologiques nécessitent d'organiser des fouilles dans ce secteur de la Ville.

4. Publication d'articles dans les médias locaux

Un article a été inséré dans le journal municipal BVV du mois de juin et deux articles de presse dans l'Est Républicain des 24 et 26 juin 2009, ont annoncé et retranscrit les débats de la réunion publique.

Synthèse :

Le projet d'élargissement du Boulevard Diderot est un projet inscrit au Plan d'Occupation des Sols depuis de nombreuses années et repris récemment par le PLU. Aussi, les habitants ont-ils intégré ce projet depuis longue date et n'ont pas formulé d'opposition de principe. Ils sont cependant soucieux de sa mise en œuvre et des nuisances susceptibles d'intervenir. Ils souhaitent que la Ville s'attache à garantir la préservation de leur qualité de vie.

Le projet de restructuration du boulevard devra donc prendre en compte cette attente des riverains tant durant la phase chantier que dans sa conception et notamment durant la phase chantier. Si la durée des travaux ne peut être garantie, notamment en raison des incertitudes quant aux fouilles archéologiques, il est cependant possible de veiller à ce que les nuisances soient limitées. Un médiateur sera désigné pour le suivi de cette phase.

Par ailleurs, les riverains s'interrogent sur l'intérêt du TCSP au regard des problématiques de déplacements de l'automobile sans percevoir la globalité de l'évolution de l'offre de déplacement que le projet va apporter.

La Ville de Besançon et la CAGB devront réaliser un travail pédagogique pour légitimer le TCSP et la nouvelle organisation des déplacements sur l'ensemble de la Ville de Besançon.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte du bilan de la concertation préalable,
- autoriser M. le Maire à déposer en Préfecture le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour que le Préfet engage la procédure de DUP.

«**M. Pascal BONNET** : On ne va pas relancer un débat là aussi. Il s'agit de réaménager le boulevard Diderot en lien avec l'arrivée du tramway. Dans la mesure où nous ne sommes pas favorables au projet nous voterons contre ce point mais je voudrais aussi en profiter pour vous réinterroger quand même sur la disparition du point 27 qui était en rapport direct avec le tramway, vous l'avez enlevé sans plus d'explication. Pourriez-vous nous dire ce qui a amené à ce que ce point soit retiré ?

M. LE MAIRE : Il n'était pas prêt techniquement. Il sera inscrit à une prochaine séance, mais ça ne retarde rien».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du groupe UMP et Apparentés : M. Jean ROSSELOT, Mme Françoise BRANGET, M. Pascal BONNET, Mme Catherine GELIN, M. Edouard SASSARD (2), Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Martine JEANNIN) décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.